AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C2424
FR0004152874-FS0737

24 novembre 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

AVENIR FINANCE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 novembre 2014, la société Hoche Partners Private Equity Investors[1] (121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) a déclaré avoir franchi en hausse, le 18 novembre 2014, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société AVENIR FINANCE et détenir 583 334 actions AVENIR FINANCE représentant autant de droits de vote, soit 7,48% du capital et 6,24% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions AVENIR FINANCE hors marché.

[1] Contrôlée par M. Jean-Daniel Cohen.
[2] Sur la base d'un capital composé de 7 801 260 actions représentant 9 354 002 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.